

**COMMUNE DE PETITE-FORÊT**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Conseil municipal du 20 février 2024**

**Délibération n° : 24-02-04**

**4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quatorze février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 22**

Rachid LAMRI - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA – Dominique DAUCHY - Tiphonie OTLET - Christine HUET - Brigitte ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

**Étaient excusés**

Christine LEONET a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

Claudine GENARD a donné pouvoir à Elisabeth SEREUSE

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Didier DEMAREST

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

**Était absente**

Sylvia PISANO

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

**Abstention : 0**

**Votes Pour : 26**

**Vote contre : 0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L313-1 du Code général de la fonction publique qui dispose « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé... » « .... Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

**CONSIDÉRANT** que la création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle répond à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

**CONSIDÉRANT** que la liberté de création des emplois dont disposent les organes délibérants des collectivités territoriales est la conséquence directe du principe constitutionnel de libre administration. Ces

derniers disposant d'un large pouvoir d'appréciation qui doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et notamment d'organisation de service visant à améliorer la qualité du service public.

Il est ainsi proposé la création du poste suivant :

Filière technique :

- 1 poste de technicien territorial à temps complet

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, par la création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 du poste suivant :***

Filière technique :

- 1 poste de technicien territorial à temps complet

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte mis en ligne le :

Acte transmis au contrôle de légalité le :

29 FEV. 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire



Sandrine GOMBERT